

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01167 Numéro SIREN : 810 442 095 Nom ou dénomination : AAA INVESTISSEMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2019 sous le numéro de dépôt 18152

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/18152

Déposant :

Nom/dénomination : AAA INVESTISSEMENT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 810 442 095

N° gestion : 2015 B 01167



AUDIT, REVISION, CONTROLE

6, SQUARE THIERS, 75116 PARIS - Tél : 01 47 23 66 73 - Mail : arc-audit@orange.fr

18152

Tribunal de Commerce de Pontoise

SAS AAA INVESTISSEMENT

Société par Actions Simplifiée

*Siège social :
14 Rue Ferry
95880 ENGHEN LES BAINS*

Exercice clos le 31 Décembre 2018

*Rapport du Commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels*

A.R.C.
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
au Capital de 100 000 Euros
RCS Paris B 333 268 647



[Signature]

*RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018*

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAA INVESTISSEMENTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collecté sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre

d



[Signature]

rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

1



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

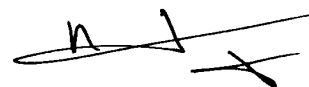
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à PARIS, le 04 juin 2019

*Pour la société ARC
Le Commissaire aux Comptes*



Michel PARTY

Désignation de l'entreprise		Société AAA INVESTISSEMENTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		1 2			
Adresse de l'entreprise		15 T AVENUE JEANNE		95230 SOISY SOUS MONTMORENCY		Durée de l'exercice précédent*			
Numéro SIRET*		8 1 0 4 4 2 0 9 5 0 0 0 2 4				Néant ☐ *			
				Exercice N clos le		N-1			
				3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 1 2 2 0 1 7			
		Brut		Amortissements, provisions		Net			
		1		2		3			
						Net			
						4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				18152			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		Tribunal de Commerce de Pontoise			
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (I)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	135 900	CV		135 900	135 900		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH		BI					
	TOTAL (II)	BJ	135 900	BK		135 900	135 900		
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
En cours de production de biens		BN		BO					
En cours de production de services		BP		BQ					
Produits intermédiaires et finis		BR		BS					
Marchandises		BT		BU					
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW					
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY					
Autres créances (3)		BZ	177 204	CA		177 204	165 204		
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC					
CREANCES		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
	Disponibilités	CF	4 494	CG		4 494	43 783		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI					
	TOTAL (III)	CJ	181 698	CK		181 698	208 987		
	DIVERS	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	317 598	IA		317 598	344 887	
		Comptes de régularisation	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
			Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks		Créances	
Attestation de présentation des comptes En Euros									
FCPM									



Désignation de l'entreprise : Société AAA INVESTISSEMENTS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 135 000)	DA	135 000	135 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	13 500	13 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	89 387	149 090
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	45 451	40 297
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	283 338	337 887
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 260	4 500
	Dettes fiscales et sociales	DY	30 000	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		2 500
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	34 260	7 000
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	317 598	344 887
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	34 260	7 000
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

d



Désignation de l'entreprise		Société AAA INVESTISSEMENTS				Néant		*	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL			
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 902	4 564	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	147	139	
	Salaires et traitements*					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions*	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA			
						GB			
						GC			
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)				GE				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 049	4 703
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(4 049)	(4 703)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	49 500	45 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	49 500	45 000	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	49 500	45 000	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	45 451	40 297	

Attestation de présentation des comptes En Euros

FCPM



[Signature]

Désignation de l'entreprise : Société AAA INVESTISSEMENTSNéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	49 500	45 000	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 049	4 703	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	45 451	40 297	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG	HP	HQ
	(3) Dont {	HP	HQ	IH	IJ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	IJ	IK	IX
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	RD	A1	A2
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				
	(9) Dont transferts de charges				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptes En Euros

FCPM



[Signature]

AAA INVESTISSEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 135 000 euros
Siège social : 15 ter Avenue Jeanne, 95230 SOISY SOUS
MONTMORENCY
810 442 095 RCS PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf,
Le 30 juin,
A 14 heures,

Les associés de la société AAA INVESTISSEMENT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 15 ter Avenue Blanche 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY, sur convocation faite par e-mail adressée le 10 juin 2019 à chaque associé.

Sont présents :

Monsieur MICHAELE ANDREOLI, titulaire de 134.999 actions nominatives d'apport en pleine propriété,

Monsieur Patrick ANDREOLI, titulaire de 1 action nominative d'apport en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 135.000 actions sur les 135.000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur MICHAELE ANDREOLI, en sa qualité de Président de la Société.

monsieur Patrick ANDREOLI est désigné comme secrétaire.

La société ARC , Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,



- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.




L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 45 451 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	45 451 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	89 388 euros
Pour former un bénéfice	
distribuable de	134 839 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 134 839 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2016 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

100 000,00 euros, soit 0,74 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION



L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte :

- que les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de trois pour cent du capital de la Société,

- que la Société n'est pas contrôlée, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société,

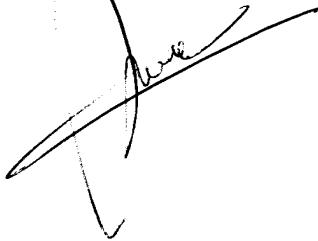
- qu'il y a lieu, en conséquence, de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

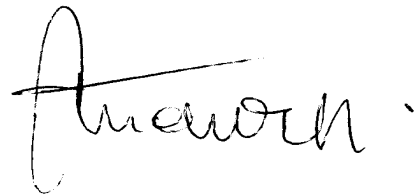
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
MICHAËLE ANDREOLI



Le secrétaire
Patrick ANDREOLI



AAA INVESTISSEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 135 000 euros
Siège social : 15 ter Avenue Jeanne, 95230 SOISY SOUS
MONTMORENCY
810 442 095 RCS PONTOISE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous avons l'avantage de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de vous consulter par correspondance afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous communiquerons par écrit, huit jours au moins avant la date fixée pour la consultation par correspondance, les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Lors de la consultation par correspondance, il vous sera également communiqué copie des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2018, l'activité de la Société a été la suivante. L'activité a été satisfaisante. nos filiales sont en progression..

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :



les perspectives sont favorables pour l'exercice à venir.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

l'activité des filiales est satisfaisante, tant en matière immobilière que pour le contrôle technique..

COMPTES CONSOLIDÉS

Il est rappelé que toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe par notre Société ou dans lesquelles elle exerce une influence notable, présentent, tant individuellement que collectivement, un intérêt négligeable par rapport à la nécessité de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble des entreprises du groupe. Il a donc été décidé, en application des dispositions de l'article L. 233-17-1 du Code de commerce, de ne pas établir de comptes consolidés ni de rapport sur la gestion du groupe. Cette décision est justifiée par une mention dans l'annexe aux comptes annuels.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 902 euros contre 4 564 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -14,50%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 147 euros contre 139 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,76%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0 personnes contre 0 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 4 049 euros contre 4 703 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,91%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -4 049 euros contre -4 703 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 13,91%.

Compte tenu d'un résultat financier de 49 500 euros (45 000 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 45 451 euros contre 40 297 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,79%.



le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 45 451 euros contre un bénéfice de 40 297 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 12,79%.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 317 598 euros contre 344 887 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,91%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 45 451 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	45 451 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	89 388 euros
Pour former un bénéfice	
distribuable de	134 839 euros
A titre de dividendes	0,00 euros
Soit 0,00 euros par action	
Le solde	134 839 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 134 839 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 283 339 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2016 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

100 000,00 euros, soit 0,74 euros par titre



dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à ENGHIEU LES BAINS
Le 31 mai 2019

MICHAELE ANDREOLI
Président

